1re ANNEE. — N° 6. VENDREDI. 13 NOVEMBRE 1846.

Ce Journal paraît les Dimanche, Mercredi et Vendredi.

**Abonnements.**

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

*Un an.* . . . . . 32 *francs.*
*Six mois* . . . . . 16 »
*Trois mois* . . . . 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

*Un numéro* . . . . 25 *centimes.*
*Annonces* . . . . . 25 *c. la ligne.*
*Réclames* . . . . . 50 *c.* id.

# L'AVENIR,

## Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

*S'ADRESSER,*

Pour tout ce qui concerne la rédaction et les échanges, **A LYON, rue Saint-Dominique, n° 1 :** à M. RÉGIPAS, *chargé du contentieux.*

Tous les articles d'intérêt public seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Bureau à la CROIX-ROUSSE, *rue Duviard*, 3.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

**Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.**

12 novembre 1846.

## SUBSISTANCES.

La question des subsistances est loin d'être encore résolue. Abaissez les droits d'entrée, s'écrient les économistes, et laissez le commerce distribuer les grains à l'intérieur, l'équilibre sera bientôt rétabli et les prix diminueront.

Malheureusement ces paroles sont complètement fausses. — En effet, pourquoi le commerce distribuera-t-il à l'intérieur l'égale quantité de denrées qu'il importe ? Comment pourra-t-il diminuer les prix, lui qui prend au commerce un bénéfice au-delà des frais de transports ? — Ces deux premiers axiomes sont donc sans portée ; mais nous irons plus loin et nous ajouterons que les subsistances ne sont point des denrées de commerce ordinaire ; que le négociant qui les achète n'ayant pas à subir les caprices du jour ou les hasards de la vente, ne peut être assimilé à ceux qui s'occupent d'autres marchandises ; enfin, qu'on ne peut abandonner aux chances du trafic une aussi précieuse denrée, lorsque ces chances peuvent entraîner d'effrayants résultats, comme la famine et la disette. Laisser sans contrôle la spéculation particulière s'emparer de cette branche du commerce est selon nous une faute grave, une incurie coupable. Lyon se trouve surtout, à cause de ses nombreux travailleurs, intéressé très vivement à la solution de cette question. — Nous allons essayer de prouver la nécessité de l'intervention administrative.

Nous pouvons nous appuyer sur quelques exemples assez frappants.

Au moment où l'abaissement des droits d'entrée amena dans le port de Marseille une certaine quantité de grains, quelques négociants de notre ville, qui avaient contracté des marchés à livrer assez importants, vinrent prier les compagnies qui possèdent les bateaux à vapeur, seuls moyens actuels de transports sur le Rhône, de prendre leur chargement en premier lieu. — Nous ne le pouvons pas, dirent les compagnies, nous avons notre service ordinaire, il nous est impossible de vous satisfaire exclusivement, attendez votre tour. — La réponse fut partout la même ; alors vinrent les offres d'augmentation sur les prix de transports. La spéculation s'en mêla bientôt, quelques fortes maisons comprenant que ceux qui arriveraient les premiers écouleraient plus vite et avec un bien plus grand bénéfice qu'au moment où la place serait encombrée, des offres encore plus avantageuses furent faites aux compagnies, si bien que le fret qui se payait de 4 à 5 fr. à pareille époque, s'élève aujourd'hui au chiffre énorme de 10 fr. les 100 kilog. — Sur ces faits, les compagnies présentent d'étranges moyens de justification, on leur a forcé la main, disent-elles, elles n'ont point exigé mais accepté des offres ; les chances de navigation sont plus grandes en hiver qu'en été ; les prix augmentent toujours dans la mauvaise saison, etc. Nous ne nions pas cette dernière assertion, mais il est facile de prouver que jamais le tarif n'a été aussi élevé que dans ce moment, et il est plus qu'évident qu'elles profitent de la circonstance.

Dans cet état de choses l'administration doit-elle laisser une population entière souffrir par le haut prix du pain, et cela pour favoriser des gains illicites, sous le vain prétexte qu'il faut *laisser faire* et avec l'assurance que *cela ira mieux dans quelque temps* ; par ma foi cette raison est trop singulière et montre bien jusqu'où vont l'indifférence et l'égoïsme de ces économistes sans entrailles qui n'écoutent pas le cri de la faim, parce que riches aujourd'hui, ils ont oublié leur misère d'hier.

Savez-vous bien, nouveaux docteurs *Pangloss*, combien un morceau de pain est précieux pour l'ouvrier, dont le salaire est si réduit, les chômages si longs, les bénéfices si modiques ? En admettant le prix normal du pain de deuxième qualité à 40 c. le kilogr. (et nous l'avons vu plus bas), avec la différence du prix actuel, un père de famille qui a cinq enfants perd tous les cinq jours un jour de nourriture, soit cinq jours par mois, ou bien il augmente sa dépense quotidienne de 55 c. de plus que ses frais ordinaires, soit 200 fr. 75 c. par an, à peu près la cinquième partie de ce qu'il peut gagner ; cependant vous vous croisez les bras, et vous dites froidement : laissez faire, cela ira mieux dans quelque temps. Et si l'ouvrier n'a que les moyens de satisfaire strictement à son existence, que faudra-t-il donc qu'il fasse pendant les six jours dont il aura prématurément absorbé la nourriture ?

Maintenant comparez aux quelques chiffres que nous venons de poser les énormes chargements des bateaux à vapeur ; multipliez-les par les prix du transport ; déduisez leurs frais de voyage (toutes ces choses sont connues, et peuvent être facilement appréciées), puis vous verrez quels gains retirent ces pauvres compagnies qui ont eu *la main forcée* pour accepter 15 à 20,000 fr. par jour au dessus de leurs recettes ordinaires, et vous direz au travailleur d'attendre, de réduire sa nourriture d'un kilogramme par jour, tandis que quelques entrepreneurs hardis absorberont de tels bénéfices !

Les services de roulage peuvent s'opérer avec de jolis avantages, à 6 ou 7 francs au plus les 100 kilogrammes. Rien de plus facile que de réorganiser ces services, et cependant le blé baisse à Marseille, où les magasins regorgent de grains, et chez nous ces mêmes grains sont toujours à la hausse, et tout fait prévoir même une nouvelle augmentation dans le prix du pain.

Cette difficulté des transports a encore d'autres conséquences ; la loi n'oblige point le détenteur des denrées alimentaires à mettre en vente la quantité exacte qu'il possède. Aussi ne croyez point que les commerçants et même les meuniers cherchent à vendre leurs provisions entières, ils savent fort bien que moins il y aura de propositions sur le marché, plus la vente sera prompte et le prix élevé. Dans ce sens que leur fait l'introduction étrangère, il faut que les blés parviennent dans les marchés, qu'ils arrivent surtout dans les grandes villes où les besoins sont plus nombreux, et les négociants spéculent sur ces difficultés pour maintenir la fermeté du cours. Ils dirigent surtout leurs denrées sur les places où ils prévoient les plus grands besoins, mais parfois des approvisionnements antérieurs ou la quantité même des marchandises y produisent une baisse subite ; ces différences sont quelquefois tellement sensibles, que certaines villes frontières où le commerce des céréales se fait en grand paient bien plus cher que d'autres villes qui s'approvisionnent sur leurs marchés. C'est ainsi que la mercuriale de Paris est bien au-dessous de la taxe fixée pour notre ville. Le commerce livré entièrement à l'arbitrage de ses propres intérêts ne distribue donc pas également les approvisionnements ; comment peut-il donc rétablir l'équilibre ? La raison fait bien vite entrevoir la fausseté de vos axiomes, et mille preuves viennent appuyer notre assertion.

Nous n'insistons point sur toutes les inconséquences que l'examen des faits démontre chaque jour ; un tel état de choses ne peut subsister ; l'administration ne doit pas se livrer plus longtemps à de pareilles illusions : il est de son devoir d'intervenir.

Mais est-ce au gouvernement, ou aux municipalités à prendre cette initiative ? et quelle doit être dans ce cas l'intervention de l'autorité dans le commerce des denrées alimentaires ? C'est ce que nous examinerons dans l'article suivant.

E. F.

*(La suite à mercredi).*

### Correspondance particulière.

(Revue politique de la semaine.)

La question des mariages espagnols vient de subir à Paris sa dernière épreuve ; lord Palmerston y a été conséquent avec lui-même : il a donné à lord Normanby les mêmes instructions qu'à M. Bulwer et au consul de Bayonne. Lord Normanby ne

## FEUILLETON DE L'AVENIR.

### UNE FLEUR.

*(Suite)* (1).

Je restai stupéfait de bonheur en voyant l'enfant ouvrir lentement ses yeux, et me dire sans aucune apparence de douleur :

— Jacques, mon Jacques ! le beau rêve que j'ai fait !... Le beau ciel que celui d'où je viens ! — Mon ame, libre et légère plus que l'oiseau, parcourait l'espace avec des délices inconnues ici. — Pas de corps, pas d'ailes ; pourtant j'allais rapide dans l'immensité, en respirant une vapeur embaumée qui m'enivrait. — Puis, je me suis arrêtée en planant sur ta tête. Je t'ai vu triste et pleurant. Je t'ai crié : « Viens, ami ; viens avec moi ! Là bas la douleur, ici les félicités infinies ! — Nos ames s'uniront dans cet océan d'amour qui ne tarit jamais. — Nous verrons tout ; nous saurons tout ! — Ces milliers de mondes, ces mystères de la création et de l'avenir nous seront expliqués ! Savoir et aimer, c'est le bonheur d'ici. — Viens ! » — En ce moment tu m'as appelée si ardemment que je me suis senti attirée à toi... Je suis revenue sur la terre, puisque tu y es encore... — Me voilà. — Reste là, ta main dans ma main... — Je rêve encore l'enivrement de là-haut ! — Si tu veux m'éveiller complètement, passe tes mains transversalement sur mes yeux et mon front.

Qu'était-il donc arrivé ? — Mon esprit se perdait en vaine recherche. Aujourd'hui l'explication m'est bien facile ; vous comprenez : — Sans le savoir, sans le vouloir, j'avais magnétisé l'enfant ; et, dans son sommeil somnambulique, elle avait entrevu la vie supérieure.

Cette naïve et céleste créature était revenue de cette léthargie, tranquille dans mes bras, comme si elle eût dormi sur le sein de sa mère.

Ternir d'un souffle impur la blancheur de ce vase d'albâtre !... plutôt me tuer ! — En respirer le doux parfum, c'est assez pour un mortel.

Les habitants de la petite maison vinrent, en effet, s'y installer. — Dès lors commença une vie de craintes qui ajoutait un plus vif attrait aux charmes de la réunion. Les heures qui nous étaient données revenaient fréquemment néanmoins. Nous les devions aux habitudes de liberté et de solitude qu'on avait de tous temps permises à l'enfant *gâtée*.

De ce moment, aussi, je n'allai plus à la ferme : — Chaque matin je trouvais, dans notre asile de verdure, tout un repas de lait, de friandises, de fruits, qui me révélait la douce sollicitude d'une femme, et auxquels les oiseaux avaient touché avant moi. — Caché dans l'épaisseur du bois, je n'en sortais qu'avec précaution, et après avoir exploré les environs au moyen d'une *longue vue*, dont je m'étais muni. — Je ne rencontrais Marie que rarement le matin, quand furtivement elle venait apporter elle-même mon frugal repas. — Mais avec quelle résignation je savais l'attendre ! — Comme je connaissais bien l'instant où elle viendrait !... l'heure qui me la rendrait ! — J'apportais là mes livres, et je buvais aux bords un peu raboteux de la coupe scientifique, en espérant celle qui ne m'apportait que du miel.

Vous l'avouerai-je ? Je n'étais pas trop désespéré de ces lacunes dans mon bonheur. J'avais quelque temps négligé l'étude, et j'y revenais comme à une vieille amie qui console de tout.

Et quand ma blanche tourterelle arrivait toute oppressée de crainte et de joie, plein de mes dernières sensations de naturaliste, je lui ouvrais les trésors de ces sciences où l'on puise l'oubli de toute peine, de toute douleur. — Elle comprenait bien ; elle sentait mieux. Sa jeune et ardente intelligence s'ouvrait limpide à mes paroles que ses yeux questionneurs allaient chercher jusque sur mes lèvres. — Et quand, cessant tout-à-coup, je me mettais à sourire de mon rôle de pédagogue, elle me disait gravement, quoique avec tendresse : « Parle encore ! »

Si parfois je lui lisais mes poètes favoris, c'était bien autre chose ! Son admiration allait jusqu'à l'enthousiasme ; ses larmes, jusqu'aux sanglots. — Et moi, me sentant gagner à son émotion, je me couchais à terre, j'appuyais ma tête à ses petits pieds que je baisais religieusement. Et nous restions bien longtemps en silence. — C'est ainsi que, peu à peu, je l'initiai à mille connaissances qui restent presque toujours étrangères aux femmes. — Insensé que j'étais ! j'oubliais que, dans notre pauvre société, savoir plus, c'est souffrir davantage ! — Naïve enfant qui, sans moi, probablement, n'eût pas éprouvé les poignantes déceptions de la vie ! — Elle l'eût traversée, sinon heureuse, du moins à l'abri de ce souffle passionné qui dessèche tout ce qu'il touche, et qu'il faut étouffer en civilisation ; car, s'il n'y est pas *crime*, il y est toujours *douleur*.

Quatre mois je vécus ainsi. — Devinez, si vous le pouvez, tout ce qui s'amassait en moi de sensations, de souvenirs, de désirs, d'espérances ! — Lisez, dans votre propre cœur, toutes les bénédictions que j'envoyais au ciel, qui avait laissé tomber pour moi cette étoile adorée ! — Comptez, s'il est possible, toutes les pulsations de mes artères réprimées courageusement devant tant d'innocent amour !...

Puis, voyez combien j'aimais Dieu dans sa créature, ce Dieu que dès lors je comprenais, moi, dont un grand génie avait ouvert les yeux de l'ame à la vraie lumière !

Joies du monde, qu'êtes-vous auprès de ces saints ravissements qui m'ont fait roi de l'univers durant quatre mois !

Tout cela est loin de nous, tout cela est perdu !... Et j'éprouve, en y reportant ma pensée, ces pures voluptés que nul remords ne traversait... et que les anges envieraient.

J'ai vécu depuis cette époque. J'ai aimé, peut-être ! — Mais rien n'a pu voiler ce souvenir de mes premières émotions. Il m'est resté vivace, frais, gracieux, céleste ! — Cette douce fleur des bois ne s'est jamais fanée dans mon cœur. Elle y rayonne aujourd'hui encore de son éclatante blancheur.

Vous conduirai-je, heure par heure, dans ces sentiers embaumés qui m'ont salué heureux quatre mois ! — Je le pourrais : toutes ces impressions m'agitent encore. — Mais pour vous, ce serait monotone. Dès qu'on s'est dit : *Je t'aime ;* il semble aux indifférents qu'on doit le répéter toujours de même... Erreur ! — Marie trouvait mille douces nuances dans l'expression de sa pensée unique. — Et comment vous les traduire avec de froides paroles ! —

Un jour que je savais Marie empêchée jusqu'au soir, chagrin de cette courte absence, je résolus d'aller à la recherche de quelques plantes mer-

(1) Voir les numéros des 4, 6 et 11 novembre.

s'est pas trouvé aux Tuileries lors de la présentation officielle des ambassadeurs au duc et à la duchesse de Montpensier.

Le mariage Montpensier est conclu, dit le *Morning-Chronicle*, journal semi-officiel de lord Palmerston; la grande héritière est devenue définitivement membre de la famille royale de France, mais les difficultés diplomatiques auxquelles le mariage a donné naissance, loin d'être résolues, paraissent augmenter tous les jours. Les négociations entre les cabinets d'Angleterre et de France se poursuivent activement, cependant, nous le craignons, avec très peu de chances d'une prompte solution. Mercredi, le marquis de Normanby, au nom de son gouvernement, s'est rendu auprès de M. Guizot, avec la réplique de lord Palmerston à la note de M. Guizot en réponse à la protestation primitive du gouvernement anglais, présentée à sa seigneurie au commencement du mois dernier par le comte de Sarnac. La réponse de lord Palmerston est très habile et très énergique, et elle est si longue, qu'il a fallu une heure pour en donner lecture. Elle passe en revue tous les points de la question, et elle finit en insistant sur la nécessité de la renonciation de l'infante et de son mari, en leurs noms et au nom de leur postérité à naître du mariage, à tous leurs droits éventuels au trône d'Espagne.

Nous croyons que M. Guizot, qui voudrait voir cesser cet esprit d'éternelle taquinerie qui semble être l'esprit de lord Palmerston, n'est pas fâché, d'un autre côté, d'avoir eu les ambassadeurs des autres puissances pour lui, et de les avoir amenés à le témoigner par une démarche officielle. Il est même probable que lord Palmerston, confus d'un isolement ainsi constaté, reviendra sur ses pas, ou réduira peu à peu ses prétentions. Du reste, la reine d'Espagne peut mieux qu'un autre mettre un terme prochain à ce débat : c'est en faisant annoncer dans la *Gazette officielle de Madrid* qu'elle va bientôt donner à l'Espagne un héritier de sa couronne.

— En Portugal les affaires n'ont pas marché; la situation de Dona Maria n'est ni meilleure ni plus mauvaise ; cependant, et malgré quelques échecs partiels, les troupes de Das Antas et des Juntes sont plus nombreuses, mais les troupes de Saldanha et de la reine sont mieux payées.

Les feuilles ministérielles commencent à désespérer tout-à-fait de la cause de Dona Maria. Le *Journal des Débats* ne voit qu'avec regret l'avantage partiel obtenu par le général Schwalback sur les troupes des insurgés parcequ'il ne servira qu'à amener de sanglantes représailles. Du reste la reine s'emparant du pouvoir absolu a augmenté le nombre des mécontents qui se recrutent chaque jour dans les rangs des troupes royales.

Il paraît certain maintenant que Dona Maria a demandé une intervention au commandant de l'escadre anglaise. Mais l'amiral Parker lui a répondu que d'après ses instructions il devait garder la plus stricte neutralité ; que le traité de la quadruple alliance n'était fait que pour les questions de principe et de dynastie et nullement pour les cas de dissentiments intérieurs provenant des administrations appelées au pouvoir. L'amiral anglais n'en a pas moins offert en cas de danger la protection de son pavillon à la reine et à sa famille. Cependant il en a référé à Londres, et il paraît que le cabinet anglais a décidé également qu'il ne fallait pas intervenir. Lord Palmerston sait bien qu'en gardant la neutralité dans le Tage, il assure le triomphe des insurgés, et il compte probablement pouvoir profiter plus tard, dans les intérêts de l'Angleterre, de la révolution qui se prépare en ce moment en Portugal.

On croit toujours que tout cela finira par un compromis ; cependant la déchéance de Dona Maria a de grandes probabilités. Une reine qui se déclare en état de contrainte six mois chaque année, dit le *Morning-Chronicle*, une reine dont le gouvernement ressemble à une tapisserie de Pénélope n'est pas une reine. Le pays est en proie à la plus complète anarchie et ressemble à un vaste camp sillonné dans tous les sens par des troupes, des bandes insurgées, des corps de volontaires, des guérillas. Les Miguelistes agissent sur quelques points pour leur propre compte, mais en général ils favorisent tant qu'ils peuvent le mouvement populaire ; ils se montrent les plus décidés à recourir aux moyens extrêmes et repoussent toute idée de conciliation.

—Il est enfin possible de se reconnaître dans l'affreux désordre causé par l'inondation de la Loire. Les malheurs sont incalculables, le nombre des familles réduites à la misère est effrayant; il est vrai que la charité publique a pris un louable essor, et l'on peut en espérer de bons résultats. L'évêque d'Orléans vient de se signaler par une œuvre de philanthropie toute chrétienne : il a approprié deux vastes maisons à l'usage, l'une des enfants, l'autre des vieillards dont les familles ont été atteintes par le fléau. Ces enfants et ces vieillards seront logés, nourris, hébergés pendant un an, jusqu'à ce qu'enfin leurs parents puissent se reconnaître et les reprendre.

— Le maréchal duc d'Isly vient de s'embarquer pour l'Algérie où il va, dit-on, activer et surveiller les progrès de la colonisation. Le bruit d'une réapparition d'Abd-el-Kader ne s'est pas confirmé, et tout donne à penser qu'il ne tentera plus de longtemps la fortune des combats, à moins que l'Angleterre ne lui fasse parvenir l'argent, les munitions et les armes qui lui manquent.

— Les dernières nouvelles d'Amérique sont toujours la prise de Monterex par les troupes du général Taylor; on ne sait rien de Santa-Anna; ne dit pas s'il se met en mesure d'arrêter les envahissements continuels des Etats-Unis.

— L'Irlande souffre toujours de la faim, mais elle se résigne à la parole d'O'Connell. Il paraît d'ailleurs que les secours organisés par le cabinet anglais ont été assez efficaces pour mettre un terme aux besoins les plus urgents.

— L'Espagne est fort calme quant à présent ; le comte Montemolin n'a pas encore troublé la lune de miel d'Isabelle, mais cela durera-t-il encore longtemps?

### Convoi de l'amiral Duperré aux Invalides.

Dispositions intérieures. — La grande entrée de l'Hôtel, le portique de l'église où se trouve la statue de l'empereur, la nef, le chœur de l'église et la chapelle ardente disposée au bas de la nef étaient entièremeut tendus de noir liseré de blanc.

A la hauteur de la chaire, dans la nef, sous un riche dais s'élevait un magnifique catafalque tout couvert de cierges. Les armes de l'amiral, qui sont d'azur, étoilées avec un lion au centre, étaient appendues partout. Tout à l'entour de la nef, à la hauteur des drapeaux étrangers, étaient de grands écussons où l'on lisait: *Flotille de Boulogne* 1804; *Combat de la Sirène* 1808; *Combat de la Bellone* 1809-1810; *Combat du Grand-Port* 1810; *Cadix* 1823; *Alger* 1830.

La nef était réservée aux invalides et aux officiers de toutes armes ; d'autres places étaient réservées dans le chœur à Mgr l'archevêque, aux princes (qu'on attendait), aux ministres, aux ambassadeurs, à la grande députation de la chambre des pairs, aux pairs, aux députés, aux officiers généraux de terre et de mer, à ceux de la maison du roi, de la garde nationale, aux membres de l'ordre judiciaire, au conseil d'état, aux deux préfets et au conseil municipal,

Devant l'esplanade, sous les canons, étaient au couchant la garde municipale à pied; au levant l'artillerie et les municipaux à cheval, les sous-officiers vétérans étaient devant la grille sur l'esplanade; étaient rangés sur la grande chaussée formant double haie, les 34e, 35e et 37e de ligne, 24e léger; sous les arbres les 55e, 72e, 26e et 25e de ligne, et sur le quai d'Orsay les 4e et 8e hussards.

Total 12 bataillons, 4 escadrons, une batterie d'artillerie, un escadron de gendarmes et un bataillon de municipaux à pied, formant un total de 25,000 hommes environ.

A midi un quart toutes les personnes conviées, moins les princes, étant arrivées, le service a commencé.

Le vénérable curé des Invalides et son clergé sont venus faire la levée du corps pour le porter sous le catafalque.

Les cordons du poële étaient tenus par M. le ministre de la guerre, M. Sauzet, président de la chambre des députés, M. le duc Decazes et le maréchal Molitor.

Une grande messe de *Requiem*, avec accompagnement de musique militaire, a été célébrée.

Ensuite Mgr l'archevêque a donné l'absoute et les assistants se sont en allés.

Le corps de l'amiral doit être descendu ce soir dans les caveaux de l'église.

### Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. Gallicie, 31 *octobre*. — Depuis que le comte Stadion est arrivé à Lemberg, l'instruction marche avec sévérité, mais avec impartialité. Plusieurs individus ont été acquittés. Il y a encore quelque mystère relativement aux chefs de la révolte des paysans. Szela est encore caché et paraît être en sûreté. *(Mercure de Souabe.)*

BOHÊME. Eger, 30 *octobre*. — Ce matin, un coup semblable au tonnerre, accompagné d'une secousse de maisons et d'un éclat de vitres, a mis les habitants de notre ville en émoi : La poudrière située devant la ville a sauté. Un officier venait d'y entrer; les tuiles et même les portes de fer ont été lancées à plus de 300 pas, L'officier a péri ; on a trouvé son cadavre à 80 pas de la tour. La sentinelle a été trouvée intacte dans sa guérite. *(Gazette d'Augsbourg.)*

AUTRICHE. Vienne, 2 *novembre*. — L'arrivée prochaine de M. de Rotchild, qui est attendu pour la fin du mois, occupe beaucoup nos financiers. Cependant le bruit d'un emprunt de 40 millions de francs ne se confirme pas. Au lieu de cet emprunt, on transformera les bons 3 0[0 de la banque nationale en bons de 4 0[0 et on les augmentera. Il en résulterait une grande facilité pour le commerce en général et pour la bourse en particulier. *(Gazette d'Augsbourg).*

SCHLESWIG, 2 *novembre*. — Aujourd'hui le projet d'adresse au roi a été discuté. Le commissaire du gouvernement était présent, ce qui a surpris l'assemblée. Lorsque l'on a été aux voix, le président a invité le commissaire à se retirer, attendu qu'au moment du vote il ne devait pas être présent. [Le commissaire a combattu cette opinion, disant que la loi n'avait pas prévu le cas de projet d'adresse et de sa rédaction, mais qu'elle était limitée au cas de proposition formelle. Le président a insisté, le commissaire s'est alors retiré en faisant toutes ses réserves au nom du gouvernement. L'assemblée a décidé à la majorité de 35 voix contre 5, qu'elle avait le droit d'exiger l'absence du commissaire au moment où l'on recueillait les votes: la même majorité a adopté le projet d'adresse.

*(Gazette des postes de Francfort).*

SCHLESWIG, 3 *novembre*. — Le commissaire du gouvernement vient de renvoyer l'adresse votée par les Etats, au président. Sa lettre est ainsi conçue: J'avais fait remarquer à l'assemblée des Etats, dans la seconde séance, qu'une adresse au roi ne pouvait être discutée et votée que dans la forme prescrite par le réglement du 15 mai 1834, et que dans le cas contraire l'adresse serait refusée, sans égard à son contenu; l'assemblée n'a pas jugé à propos de tenir compte de cette observation; au contraire le président m'a envoyé hier soir une adresse que l'on a rédigée sans avoir égard aux § 50, 63 et 72 du réglement du 15 mai 1834. En conséquence, et attendu ce vice de forme, je suis obligé, d'après mes instructioas, de renvoyer l'adresse au président en lui déclarant que je ne puis la recevoir.

*(Correspondant de Hambourg).*

ANGLETERRE. Londres, 7 *novembre*. — Il est parti hier des lettres du Foreign-Office pour convoquer les ministres à une assemblée de cabinet qui doit avoir lieu cet après-midi.

---- Nous apprenons que M. Georges Russell Clerck doit être proposé pour la présidence de Bombay.

---- Le *Sun* appelle l'attention du gouvernement anglais sur l'expédition que le ministère français projette contre Madagascar. La ville de Tamatas, dit le *Sun*, si elle appartient à une puissance européenne quelconque, appartient à l'Angleterre, et si Tamatas cesse d'être Malgache, elle doit redevenir Anglaise ; dans tous les cas, ajoute ce journal, il est du devoir de notre gouvernement d'empêcher qu'elle tombe dans les mains des Français.

Portsmouth, 6 *novembre*. — Le *Scourge*, bateau à vapeur, est parti avec des dépêches pour Lisbonne. Le *Sphinx*, bateau à vapeur, est en voie d'équipement pour prendre la mer le plus tôt possible. Les ouvriers travaillent à bord jusqu'à une heure très avancée de la soirée.

### Chronique locale.

La Société Philharmonique de Vaise, désirant s'associer aux généreux efforts de tous les Lyonnais, donnera le samedi, 21 novembre courant, un bal au bénéfice des inondés de la Loire et des indigents de cette commune. L'orchestre composé de 40 artistes de cette société et de plusieurs amateurs sera dirigé par M. Sibuet, sous chef.

Une magnifique *tombola*, autorisée par l'administration, sera tiree au milieu du bal, qui aura lieu à Vaise dans la salle de M. Rouge, route du Bourbonnais.

L'on peut se procurer des billets d'avance, chez M. Sibuet, professeur de musique, grande rue Mercière, n. 46, et à la mairie de Vaise.

---

veilleuses que possèdent nos montagnes. — Je me mis à gravir une cime qui dominait notre désert. Je me sentais malade plus que de coutume. Quelque chose de lourd pesait sur ma poitrine. — De gros nuages noirs couraient en tous sens au-dessus de ma tête que le soleil fatiguait et brûlait. — Je n'eus pas atteint le sommet que le tonnerre se fit entendre, lointain d'abord, puis grondant de plus en plus rapproché, et répété longtemps par les mille échos des rochers : — Un orage se préparait. Je n'avais plus le temps de redescendre. — Un orage dans nos montagnes est chose si saisissante et si merveilleusement affreuse, que le peindre est impossible ; — il faut le voir. — Je le vis. — Les nuages s'amoncelèrent noirs, poussés, pressés, heurtés par les vents contraires. D'autres encore se déroulèrent et se groupèrent au-dessous de moi... — Et la foudre éclatant en mille éclairs sur ma tête, appela la foudre d'en bas qui lui répondit..., tandis qu'une pluie, comme il n'en tombe pas sur nos villes, trempait mes membres engourdis, et se formant en torrent dévastateur, entremêlait dans sa fureur les pierres, la terre, les jeunes arbres, qui roulaient pêle-mêle sous mes pieds glissant au hasard. — Ces éclairs, ces tonnerres incessants me rendaient sourd et aveugle. — Tout enveloppé de nuages, je ne pouvais trouver ma route au milieu de cet affreux déluge... J'étais au centre de l'orage. — C'était beau à voir... de loin ! — Ma curiosité était éteinte, car je me sentais saisi d'un frisson de froid, de fièvre, et je crois, un peu de *peur*, au milieu de cette horrible réalité qui menaçait ma vie à chaque instant. — Je ne voulais pas mourir... Marie m'attendait ! — Enfin, j'atteignis ma grotte sans autre fâcheux accident. Je changeai mes vêtements trempés, tout en faisant de nâvrantes réflexions sur notre civilisation qui, toujours sacrifiant à quelques-uns l'intérêt de tous, laisse ainsi dépouiller de leur utile parure nos belles montagnes : lieux poétiques et majestueux, qui se changent, sous la main ignorante de l'homme, en des sources maudites, d'où découlent ces désastres qui s'épandent, meurtriers, sur les cités. — A quand donc le grand jour de la lumière, m'écriai-je dans ma solitude ! — Toutes les plaies de notre pauvre société ne saignent-elles pas encore assez de sang pour qu'une goutte en tombe chaude sur votre front et le réveille; hommes insouciants, qui vous endormez tranquilles sur le bord de l'abîme ! — Cherchez donc un remède à tant de misères ! — Mais non, ne cherchez pas : — Un puissant génie, géant d'intelligence, s'est assis au-dessus de l'humanité entière... Là, déployant ses ailes de feu, il a tout vu, tout compris, tout résolu ! — Sa charité, immense comme le monde qu'elle embrassait, vous a donné la *loi écrite*. — Mais, orgueilleux, vous ne *lisez* pas !... Et nouveau *Christ*, votre *Sauveur* mourra crucifié de votre stupide mépris ! — Et jusqu'à sa dernière heure vous l'abreuverez de vos absurdes railleries... — Et il vous *lira*, lui ! Il boira jusqu'à la lie ce calice d'amertume que vous lui présentez... en retour de cette coupe d'or qu'il vous apporte, pleine jusqu'aux bords, des plus pures félicités, des plus précieux trésors. — Puis, mourant solitaire, rêvant son beau ciel qu'il vous a *démontré;* prenant en pitié, non en haine, votre fatale erreur, il vous jettera une dernière bénédiction dans une dernière découverte pour votre bonheur futur ! —

Et je me pris à pleurer sur ce prophète méconnu, calomnié, dont les livres divins m'avaient montré le bonheur ici, le bonheur là-haut..., si absorbé en lui, mon intelligence si humblement agenouillée devant la brillante auréole de ce génie à qui je devais mes plus pures jouissances, mes plus saintes larmes de ravissement... que j'oubliais Marie ! -- Pauvre douce sensitive qui frémissait en m'attendant sans doute, dans notre retraite toute inondée; car elle savait mon ascension sur la haute montagne, et elle avait vu l'orage.

Je me hâtai : c'était loin encore. — Une pluie fine continuait de tomber.

Je trouvai la pauvre enfant plus trempée de ses larmes que de l'eau secouée par le feuillage. Elle avait rêvé ma mort sans doute ; car en m'apercevant, elle laissa échapper un gémissement qui sembla venir de ses entrailles, se jeta dans mes bras, y resta longtemps sanglottante... puis, approchant sa tête de ma tête... nos lèvres s'unirent pour la première fois !

Vous parlerai-je de ce premier baiser ! --- Non. Il est des sensations qui se défloreut à les dire. Leur sanctuaire est dans le cœur. — Il faut n'y pas toucher, les y gardant comme choses sacrées.

Cependant tout était dévasté dans notre pauvre réduit, si coquet, si frais naguère, aujourd'hui un cloaque de boue, de feuilles tombées, de branches brisées... --- C'était tout à refaire. Nous ne pouvions rester là, et le jour tombait.

--- Viens à la maisonnette, me dit-elle. Mes parents sont descendus pour coucher là-bas. L'on ne viendra pas me chercher ce soir.

Je sentis un frisson.

— Non, non, Marie; de la prudence ! Si nous allions tout perdre, mon Dieu !

--- Sois sans crainte. J'en suis sûre, va : personne ne viendra, reprit-elle en me montrant le chemin. Cette pluie va te rendre malade. --- Tu en as déjà trop essuyé. --- Viens.

J'allai; mais avec un effroi que je ne connus jamais. Une voix secrète me criait : « Reste ! ne confie pas un long bonheur à l'intérêt d'un instant ! » — Cependant les pressentiments sont si souvent menteurs, que je secouai mes incertitudes comme faiblesses féminines. Et nous allâmes.

Nous nous assîmes sur un divan qui meublait une pièce du rez-de-chaussée. --- Encore toute imprégnée de cette suave langueur d'un premier baiser, ma divine Marie était adorable. Je me sentais l'aimer avec une si puissante énergie, que la pensée de la perdre me saisit poignante et mortelle.

— Jure-moi, lui dis-je exalté, jure-moi que quels que soient les obstacles, tu seras toujours mienne ! que tu n'appartiendras jamais à un autre homme.

--- O mon Jacques, mon seul bien ! est-il besoin de serment ? Tu seras toujours le roi de mon cœur. Pour cesser de t'aimer, il me faudrait cesser de vivre !

Tout en disant, elle tenait mes deux mains serrées dans les siennes et pressées sur son cœur, dont je comptais les battements. Son visage effleurait le mien... son haleine brûlait ma joue. — J'eus peur de moi. — Je me sentais frissonner et pâlir. — Je sentais l'*ange* s'effacer, pour faire place à l'*homme*... Je me sentais perdu !

Quand... ô désespoir ! — Je me recule brusquement de celle que j'aimais ; je me lève tout grand... Tandis que la malheureuse enfant, au contraire, tombe sur ses genoux, en laissant échapper une plainte d'agonie et de mort... — Son père était là debout devant nous !...

E. de Croizier.

*(La suite à mercredi.)*

— Un prestidigitateur d'un mérite vraiment remarquable, donne depuis quelque temps des soirées fantastiques dans la salle de la galerie de l'Argue. M. Robin, qui prend le titre de seul élève de M. Comte, et qui, par sa merveilleuse adresse, justifie ses droits à ce titre, a débuté à Lyon par une bonne œuvre. Victime d'un cruel accident, il a oublié ses pertes particulières pour ne songer qu'au soulagement des nombreuses infortunes occasionnées par l'inondation de la Loire. Le produit de sa première soirée leur à été consacré. Le public lui tient compte de cette honorable conduite, et se rend avec empressement aux soirées de l'aimable physicien. Le cabinet de M. Robin s'est enrichi d'un nombre considérable de pièces excessivement curieuses; mais ce qui plaît surtout aux dames et à la jeune génération qui trouvent à ces représentations une agréable distraction, ce sont ces bouquets innombrables, cette profusion de bonbons, ces mille colifichets qui sortent de l'inépuisable chapeau : il faut voir tout ces bras tendus, entendre tous ces cris de bonheur, pour comprendre le succès prodigieux sur lequel peut compter M. Robin. Nous ne saurions trop recommander ce genre de spectacle tout à la fois récréatif et fort intéressant.

— M. le maire de la ville de Lyon donne avis que le plan partiel de l'immeuble à acquérir par la ville, du sieur Juveneton, pour l'exécution du plan d'alignement de l'ouest, restera déposé, pendant huit jours, à partir de mardi dix novembre présent mois, à la mairie, bureau de la voirie, afin que chacun puisse en prendre connaissance, ainsi que de l'ordonnance royale autorisant l'expropriation.

— Lundi dernier, sur les dix heures du matin, la femme Craponne, du lieu de Flaches-Maniquet, près Rive-de-Gier, sortit de chez elle pour aller rincer quelques linges à la rivière, et eut l'imprudence de laisser seule une petite fille âgée de 2 ans et demi. A son retour, elle trouva son enfant gisant sur le parquet dans un état désespéré. Le feu avait pris à ses vêtements et les avait consumés. Le docteur Richarme lui a prodigué les soins de son art, mais bien inutilement; car la pauvre enfant a expiré quatre heures après.

— Par ordonnance de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er juillet, M. Durieu, conseiller à la cour royale de Lyon, a été nommé pour présider les assises du département du Rhône, pour le 1er trimestre de 1846, qui s'ouvriront à Lyon, le lundi 7 décembre prochain, à 8 heures du matin.

Assesseurs : MM. Laval-Gutton et Populus, conseillers.

—Par ordonnance royale du 4 de ce mois, l'hospice des vieillards de la Guillotière est autorisé à accepter les legs faits à cet établissement par M. Jean-Baptiste Génand, consistant en une somme de douze mille francs, pour la fondation de deux lits dans cet hospice, et dans la part qui lui reviendrait, tous les legs acquittés, dans la succession, excédant qui est présumé monter à 46,000 fr., ce qui doit être réparti entre les légataires, dans la proportion des legs faits à chacun d'eux.

Ces deux sommes seront placées en rentes sur l'état.

— D'après la législation sur le roulage, les voitures employées aux transports, à dater du 20 novembre de chaque année, sont tenues de diminuer le poids qu'elles peuvent porter dans la saison d'été.

Cette mesure qui, dans l'intérêt de la conservation des routes, réduit de beaucoup la charge, pouvant gêner les transports des grains, M. le ministre des travaux publics vient de décider que les voitures chargées de blé pourront, après le 20 novembre, continuer à circuler de Marseille à Lyon avec les poids d'été.

— La séance solennelle de rentrée des Facultés de théologie, des sciences et des lettres, de l'école préparatoire de médecine et pharmacie, et du cours de droit commercial, aura lieu le lundi 16 novembre courant, à midi précis dans la grande salle de la Faculté des sciences.

### Nouvelles diverses.

L'administration des haras a fait l'acquisition, pour l'établissement de Pompadour, d'un superbe étalon pur sang qui a été pris chez les Arabes, lors de la bataille d'Isly. Ce cheval qui avait été tout criblé de blessures était devenu la propriété du maréchal Bugeaud qui l'avait fait conduire en France, dans sa terre de Durantie, près d'Excideuil, et c'est de là qu'il a été envoyé au haras de Pompadour, pour tâcher d'y perpétuer la race arabe. Il est âgé d'environ 8 ans.

— Les lords de l'Echiquier viennent d'augmenter les appointements des facteurs de l'office central de la poste de Londres. Leur nombre est fixé à 300. Les 60 plus anciens recevront dorénavant 30 shell. (37 fr. 50 c.) par semaine; 110 auront 25 shell. (31 fr. 25 c.), et 130 seront payés à raison de 23 shell. (28 fr. 75 c.).

— Tel est l'engouement de certaines compagnies de chemins de fer français pour les ouvriers Anglais et Irlandais que ceux-ci gagnent presque tous 5 ou 6 francs par jour, tandis que les Français ne gagnent pas plus de 3 à 3 fr. 50 cent.

— Le nombre des chemins de fer en activité ou en construction sur le continent européen (non compris la Grande-Bretagne) s'élève à 88, dont 18 en France, d'un parcours total de 13,576 kilomètres.; 13 en Belgique qui ont un parcours de 900 à 1,000 kilom.; 11 sur les bords du Rhin ayant 912 kilom.; 24 en Prusse et dans les Etats Allemands ayant 1,778 kilom.; 12 en Autriche, en Bavière, etc., ayant plus de 1,382 kilom.; 2 seulement en Hollande ayant 117 kilom., et deux en Italie ayant 100 kilomètres.

— Le gouvernement du nouveau Pape vient, par un décret récent, d'ordonner l'établissement à Ancône et à Sinigaglia, de deux entrepôts réels de marchandises semblables à celui qui existe à Civita-Vecchia. En même temps et par le même décret, il a renouvelé la déclaration de 1732, qui constitue ces villes ports libres et leur assure tous les avantages qui résultent de cette position.

— Un journal fait observer ce matin que l'ambassadeur de Naples n'assistait pas à la présentation du corps diplomatique à la duchesse de Montpensier.

— S'il faut en croire la *Presse*, le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique, était présent à la réception des Tuileries. La *Presse* se trompe, le prince de Ligne est absent de Paris. Le comte Rogiers qui remplace le prince de Digne, comme chargé d'affaires, n'était pas présent non plus, mais il doit avoir une réception particulière.

— Nous lisons dans l'*Indépendant de Montpellier* :

« L'audience de rentrée de la cour royale a eu lieu le 4 à midi, avec le cérémonial accoutumé. M. l'avocat-général Massot a prononcé le discours d'usage, dans lequel il a eu la prétention de présenter le portrait historique de Cambacérès. Le choix du sujet caractérise parfaitement l'orateur ; il a dû, en effet, choisir avec satisfaction la vie de louvoiement, de tergiversations et de tactique personnelle de l'archi-chancelier.

Si M. Massot tenait à compléter son œuvre, nous pouvons lui raconter une anecdote relative à son héros, et à un grand citoyen, aussi notre compatriote.

C'était après les Cent-Jours, la loi réactionnaire de janvier 1816 venait de frapper d'exil les conventionnels qui avaient reparu sur la scène politique. Cambacérès était au nombre des proscrits et son caractère faible succombait sous le coup qui venait de l'atteindre, lorsque entra chez lui son ancien collègue et son ancien ami, l'illustre Cambon, qui lui dit : « On nous exile, » on nous arrache à la patrie ; cette mesure que beaucoup d'entre » nous peuvent supporter avec résignation, avec courage, va » réduire à la misère plusieurs de nos amis, de nos co-religion- » naires politiques : il faut les secourir ; tu es le plus riche, je » m'adresse à toi. »

Cambacérès, qui ne voyait qu'avec peine la visite compromettante de son ancien ami, fut soulagé par ces paroles, dont il ne comprenait pas le sens, et crut qu'il lui était facile de se débarrasser de l'importun en lui donnant quelque argent. Il alla à son bureau, y prit un rouleau de napoléons et les offrit à Cambon avec ces formes affectueuses auxquelles il était rompu.

Le visage de Cambon s'anima alors, et repoussant l'offrande que le millionnaire lui présentait comme une aumône : « Eh « quoi! s'écria-t-il, est-ce là tout ce que tu fais ! toi, au comble « de l'opulence! Je suis peu riche, moi, tu le sais ; eh bien ! « j'ai cru devoir faire autre chose; » et il montra à Cambacérès un contrat de rente annuelle de 1,000 fr. qu'il venait de consentir en faveur de Florent Guyot, député de la Côte-d'Or, puis il laissa son collègue, à qui l'embarras fermait la bouche.

La rente consentie à Florent Guyot fut exactement payée. A sa mort, Cambon la confirma dans son testament, et ses héritiers l'ont fidèlement servie jusqu'à ce que Florent Guyot, rentré en France après 1830, reçut une pension du gouvernement.

Telle est l'anecdote que nous livrons à M. Massot, pour que l'ex-rédacteur du *National*, devenu pamphlétaire contre l'illustre Arago, comprenne toute la différence qu'il y a entre le vieux patriote resté fidèle à ses principes, et le conventionnel devenu archi-chancelier de l'empire.

### Variétés.

## LA POUDRE NOUVELLE.

Il s'agit d'une nouvelle invention à joindre à celles de la vapeur, des chemins de fer, de la télégraphie électrique, qui, continuant l'œuvre de la découverte de la poudre et de l'imprimerie, va bientôt bouleverser complètement les positions des gouvernements en présence des peuples et les relations de peuples à peuples. A mille signes divers, on reconnaît que les vieilles sociétés s'écroulent, que l'humanité se transforme; chaque jour, une arme nouvelle est mise entre les mains des classes exploitées; chaque jour une cause de sécurité est enlevée à ceux qui vivent des privilèges obtenus par droit de naissance, droit de force, droit de surprise et d'occupation.

Allons directement au fait, et citons les résultats effrayants auxquels conduit la découverte de la poudre nouvelle.

Donnez-moi cette double feuille de papier que vous tenez en main, ami lecteur, et, dans deux heures, je vous la rendrai transformée en un parchemin tel que vous pourrez, en la découpant en petits morceaux de 20 centimètres carrés de surface, tirer au moins *trois cents coups de fusil*. Or, il ne m'en aura coûté que quelques centimes pour opérer cette transformation, et cela est si simple, que le premier d'entre vous pourra en faire autant que moi, quand tout à l'heure je lui aurai donné mon secret.

En d'autres termes, avec une rame de papier et deux litres d'acide nitrique, soit une dépense de 15 fr. au plus, vous serez en état de tirer, au bout de vingt-quatre heures, 90,000 coups de fusil au moins.

Imaginez, par exemple, qu'il prenne l'idée à un journal, au *National* ou à tout autre, de faire passer tout le papier de son tirage d'un jour à l'acide nitrique, et le lendemain dans toute la France il y aura assez de poudre pour faire sauter l'Europe.

Notez encore qu'aucun coup de feu ne produira pour ainsi dire de bruit, n'obscurcira l'air d'une fumée accusatrice ; notez enfin qu'un petit pistolet de poche acquerra avec la poudre nouvelle une justesse de tir, une force de projection telles qu'un homme sera infailliblement tué à une distance de cinquante pas.

Où est donc la sécurité pour tous ceux qui ne vivent tranquilles que grâce à la répression des crimes dont la facilité décuple à chaque instant?

Ainsi va être enlevé des mains du gouvernement le monopole de la fabrication et de la vente des poudres. Ainsi vont disparaître des recettes du trésor public les 2,600,000 fr. de bénéfice net fait annuellement par la régie sur la vente des poudres de mine et de chasse. Mais aussi en compensation s'évanouiront, ou à peu près, les 4 millions de francs que coûte à l'Etat le service des poudres et salpêtres, et toutes les dépenses du transport d'une substance aussi encombrante.

Déjà dans notre numéro du 25 septembre dernier, nous avons raconté les faits scientifiques qui, selon nous, avaient dû donner naissance à la découverte du coton-poudre faite par M. Schœnbein. Alors ce chimiste n'avait rien publié sur son procédé de préparation ; encore aujourd'hui il n'a rien dit, rien écrit, et voilà cependant que tout le monde peut fabriquer la substance nouvelle et l'essayer. C'est pourquoi nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de revenir sur cette question, de citer des expériences directes, de donner des recettes de préparation. Pour nous, c'est un bonheur de vanter et d'admirer le mouvement rapide des sciences et des arts ; pour tous, pour les gouvernements qui s'attachent à améliorer le sort de leurs peuples, comme pour ceux qui ne se soutiennent que par l'oppression, pour les peuples libres et pour les peuples esclaves, c'est un grand événement que celui d'une puissance énorme remise par Dieu à l'humanité.

C'est à MM. Braconnot et Pélouze, deux chimistes français, que revient la gloire d'avoir, les premiers, fabriqué le nouveau produit ; c'est à M. Schœnbein, chimiste allemand, que revient celle d'avoir imaginé et trouvé que ce produit pourrait être employé dans les armes de guerre. On remarquera que ce n'est pas la première fois que l'Allemagne s'associe à la France pour faire les découvertes qui illustrent ce siècle d'une gloire si brillante.

Nous citerons, d'abord, les expressions mêmes dont M. Pelouze s'est servi, à l'Académie des sciences, en annonçant ses expériences :

« Quoique M. Schœnbein n'ait fait connaître ni la nature ni le mode de préparation de la *poudre-coton*, les propriétés qu'il lui a assignées ne paraissent pouvoir s'appliquer qu'à la *xyloïdine*; nous en avons fait la remarque, M. Dumas et moi, dès l'origine des communications de M. Schœnbein. Malgré les réticences dont il a plu à ce chimiste d'envelopper sa découverte, les questions qui se rattachent à l'existence d'une nouvelle espèce de poudre ont acquis une certaine importance, et excité dans le public une curiosité facile à comprendre. Raisonnant dans l'hypothèse que la poudre-coton n'est pas autre chose que la *xyloïdine*, on me pardonnera, je l'espère, de dire quelques mots de son historique et de quelques-unes de ses propriétés, à l'occasion des nouvelles communications dont elle vient d'être l'objet dans cette séance même.

« La xyloïdine a été découverte en 1833 par M. Bracounot. L'habile chimiste de Nancy la préparait en dissolvant l'amidon et quelques autres matières organiques dans l'acide nitrique, et précipitant par l'eau ces dissolutions. Il n'en avait pas déterminé la composition, et il ignorait que l'acide nitrique en fît partie. Il croyait qu'en se transformant en xyloïdine, l'amidon ne changeait pas de poids.

« Dans une note insérée dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences, en 1838, j'ai montré que la xyloïdine résultait de l'union des éléments de l'acide nitrique avec ceux de l'amidon, et expliqué, par sa composition même, l'excessive combustibilité de cette matière. J'ai trouvé, et c'est là je crois un résultat très important dans l'histoire des applications de la xyloïdine, qu'au lieu de la préparer par la dissolution de la cellulose, on pouvait l'obtenir avec infiniment plus de facilité et d'économie, en imprégnant simplement d'acide nitrique concentré le papier, le coton et le chanvre; que ces matières organiques, tout en conservant leurs formes, prennent feu vers 180 degrés, et brûlent presque sans résidu et avec une excessive énergie. J'avais même prévu qu'une propriété aussi remarquable ne pourrait pas rester longtemps sans application ; mais je dois me hâter de le dire, je n'avais pas pensé un seul instant à l'employer dans les armes, au lieu de poudre. C'est à M. Schœnbein que le mérite de cette application revient tout entier. Sans vouloir rien préjuger du sort que l'avenir réserve à la nouvelle poudre, il me semble que ce que l'on sait déjà de la xyloïdine suffit pour appeler sur elle l'attention, ne fût-ce qu'au point de vue de la sécurité publique. En effet, les expériences dont je vais dire quelques mots, sans rien apprendre de bien nouveau sur les effets dynamiques de la xyloïdine, sans apporter aucune nouvelle mesure de la force expansive des gaz qu'elle développe en brûlant, font pressentir néanmoins qu'elle ne restera pas, comme quelques personnes semblent le croire, un but de curiosité ou d'amusement.

« J'ai, comme je l'avais déjà indiqué il y a huit ans, préparé du papier inflammable, en plongeant dans l'acide nitrique concentré une feuille de papier connu dans le commerce sous le nom de *papier ministre*. C'est celui qui m'a paru le mieux se prêter à la préparation d'une matière très inflammable. Au bout de vingt minutes j'ai retiré ce papier de l'acide nitrique, je l'ai lavé à grande eau et desséché à une douce chaleur. J'en ai introduit un décigramme dans un pistolet, à balle forcée, se chargeant par la culasse. Une planche de deux centimètres, placée à une distance de vingt-cinq mètres environ, a été percée, et la balle est venue ensuite s'aplatir fortement contre une muraille.

« Avec la même charge et à la même distance, une balle a percé en deux endroits une fontaine très épaisse en grès, et est venue encore s'aplatir contre la muraille.

« J'ai prié M. Prélat d'essayer ce papier azotique avec des armes de diverses formes, et l'opinion de cet habile armurier est que, dans des pistolets avec lesquels seulement il a tiré jusqu'ici, le papier azotique peut remplacer la poudre ordinaire, sans que la justesse du tir perde rien à ce changement.

« Un décigramme de papier azotique ou de poudre-coton suffisant pour une charge, il s'ensuit que 20 grammes de ces mêmes substances suffisent pour deux cents coups. Quand on réfléchit à la facilité et à la rapidité avec laquelle les personnes les plus étrangères à la chimie peuvent convertir en une poudre énergique le papier, le coton, le chanvre, la sciure de bois, etc., on ne peut s'empêcher de reconnaître l'extrême gravité des questions que soulève la découverte de M. Schœnbein. »

Nous allons maintenant emprunter à une note de M. Dumas la description des recettes diverses publiées en Allemagne pour obtenir le coton-poudre.

M. Otto, de Brunswick, donne les détails suivants à ce sujet :

« Il paraît résulter des expériences qui ont été faites jusqu'ic que l'acide nitrique fumant, concentré, tel qu'on l'obtient de la distillation de dix parties de salpêtre et de six parties d'acide sulfurique, a la propriété de rendre le coton explosif. La portion de l'acide qui est la plus puissante est celle qui passe la première dans la cornue. Si l'on plonge le coton pendant une demi-minute dans cette première portion du liquide, qu'on le presse ensuite entre deux plateaux de bois ou de verre, puis, qu'on le lave jusqu'à ce que toute acidité ait disparu, on obtient, après l'avoir fait sécher, un produit éminemment explosible. Si, après cela, on cherche à rendre explosive une nouvelle quantité de coton, en le plongeant dans le liquide qui a déjà été employé, ce nouveau produit est beaucoup plus faible.

« Si toutefois, après avoir lavé et séché ce produit plus faible, on le plonge de nouveau dans l'acide, il en résulte un produit satisfaisant. On peut donc renforcer la préparation en la plongeant à plusieurs reprises dans l'acide. Je ne pense pas d'ailleurs, ainsi que je l'avais cru d'abord, que le temps de l'immersion doive être circonscrit dans des limites aussi étroites, car j'ai vu du coton devenir très-explosif après une immersion de douze heures. Mais, ce qui est de la plus grande importance, c'est le soin donné au lavage; les dernières traces de l'acide sont difficiles à faire disparaître. S'il reste de l'acide dans le coton, cette substance, quand elle est sèche, sent l'acide nitreux ; si on l'enflamme sur une assiette de porcelaine, elle produit également une vapeur acide.

« Aussi, la promptitude de la combustion d'une boulette de coton explosif sur une assiette de porcelaine est-elle le meilleur signe de la bonté du produit. Si l'on touche la boulette avec un charbon rouge, elle doit fulgurer comme la poudre à canon,

mais sans laisser de résidu ; si, au contraire, elle prend feu lentement et laisse des cendres, alors la préparation est impropre au service des armes à feu. Une chose importante à observer est celle-ci : c'est, lorsqu'on a retiré le coton du bain acide, et que, par la pression, on l'a dépouillé de tout reste d'acide, d'avoir soin de le laver à très-grande eau, en l'éparpillant. C'est pourquoi aussi l'opération ne réussit jamais mieux qu'avec de petites portions. Lavé dans une petite quantité d'eau, le coton s'échauffe, surtout lorsqu'il y en a beaucoup, et il s'y forme des taches couleur bleue ou verte, qui ne se redissolvent que très-difficilement, peu de coton reste pur. On peut dire, en général, que le produit obtenu est d'autant meilleur que le coton explosif se distingue moins du ton ordinaire.

« Un produit bien préparé a des propriétés très-remarquable; il est explosif au plus haut point. Chassées par une charge de 5|4 à 6|4 de grains de ce coton, des balles de pistolet de poche de 1|3 de pouce de diamètre, ont traversé de fortes planches de 1 pouce d'épaisseur. Ayant 6 grains, des balles de fusil, tirées à la distance de quarante-cinq pas, se sont enfoncées de 1 pouce dans des planches de chêne. Avec des charges de 4 à 5 grains, on a fait les plus beaux coups de fusil avec du plomb de chasse. Nous dirons encore, comme renseignements d'une utilité pratique, que plus l'inflammation du coton-poudre est prompte, moins la préparation laisse de résidu, et meilleure est-elle; mais plus faut-il être prudent à s'en servir.

« Ayant chargé avec 1 grain 1|2 d'une préparation éminemment explosive un petit pistolet de poche, à canon de cuivre, l'arme a éclaté.

« Le docteur Knopp, préparateur au laboratoire de l'Université de Leipzig, donne la recette suivante:

« Prenez parties égales d'acide sulfurique anglais du commerce et d'acide nitrique du commerce (acide nitrique fumant); mêlez les deux liquides dans un vase de porcelaine ; plongez-y sur-le-champ et à la fois autant de coton que le mélange liquide peut en recouvrir, et recouvrez le vase avec un plateau de verre dépoli qui le ferme exactement.

« Après avoir laissé le tout en repos pendant quelques minutes à la température ordinaire, si l'on retire le coton, et qu'on le lave immédiatement à l'eau froide, on obtient (après dessication) un produit fulminant des plus énergiques; seulement il faut avoir soin de ne laisser le coton dans le liquide acide que le temps nécessaire pour qu'il s'y dissolve partiellement. Il se pourrait même que la proportion en poids des deux solutions acides, ainsi que le temps indiqué, ne fût pas une condition rigoureuse pour le succès. Au contraire, il semblerait qu'une quantité moindre d'acide sulfurique et une immersion moins longue n'empêcheraient nullement la réussite. Le coton ainsi préparé demande, pour devenir explosif, à être parfaitement séché dans l'air chaud ; il devient alors à peine reconnaissable à côté du coton ordinaire. Avec *douze grains* de ce coton-poudre, un fusil, qu'on chargeait ordinairement avec 28 grains de poudre, fut tiré à Leipzig le 11 octobre. A quatre-vingt-dix pas, au premier coup, la balle traversa une forte planche de chêne de deux pouces d'épaisseur et une autre planche de sapin d'une épaisseur égale, placée devant la première, après quoi elle s'enfonça dans la butte de terre élevée derrière ces planches. Si l'on allume sur la main une portion de ce coton ainsi préparé, il s'enflamme et disparaît avec une rapidité telle que la main n'en ressent aucune douleur. Si l'on en répand sur de la poudre ordinaire, et qu'on y mette le feu, le coton explosif seul s'enflamme, sans que le feu se communique à la poudre ordinaire sous-jacente.

« Le docteur Bley, à Bernburg, a fait des recherches pour substituer au coton une substances moins dispendieuse, et il s'est assuré par des expériences réitérées, que des copeaux et de la sciure de bois, préparés de la même manière que le coton-poudre, acquéraient les mêmes qualités explosives, et pouvaient en conséquence remplacer avantageusement la poudre ordinaire, soit dans les armes à feu, soit dans les trous de mines. »

Un mécanicien de Paris, M. Morel, à l'annonce des résultats merveilleux obtenus en Allemagne par M. Schœnbein, s'est fait breveter en France pour l'emploi d'un coton fulminant, qu'il a appelé *fulmi-coton*, et qu'il obtient par la double combinaison du coton avec l'acide nitrique et le fulminate de mercure.

Enfin, nous donnerons, comme étant le procédé le plus simple, celui que nous employons, qu'a indiqué M. Pelouze, et qui consiste à mettre le papier à une température de 15 à 20 degrés, dans de l'acide nitrique fumant, à l'y laisser 20 minutes, à le retirer et à le laver à grande eau, de telle sorte qu'il ne conserve plus la moindre trace d'acidité.

Alors on fait sécher le papier à une température de 60 à 80 degrés, jusqu'à ce qu'il ne perde plus de poids. Le papier ainsi obtenu est explosif à 180 degrés, mais il peut être porté dans un portefeuille sans aucun danger. Il est bien supérieur au coton, qui présente trop de volume et demande un certain nombre de précautions pour le chargement des armes.

Il y a plus de huit ans que l'invention dont nous parlons aurait dû voir le jour, si le comité d'artillerie de France n'était essentiellement opposé à toute innovation. En 1838, M. Pelouze remit du papier préparé par l'acide nitrique à l'un des membres de ce comité, mais il lui fut répondu que *rien ne pouvait remplacer la poudre*. C'est encore cette même réponse qui a été faite, quand il s'est agi des expériences de M. Schœnbein. Un savant colonel d'artillerie s'est même écrié, alors qu'on lui disait qu'on pouvait tuer à cinquante pas avec un pistolet et un bout de papier grand comme le creux de la main: *Expérience de salon et voilà tout !*

Expérience de salon, la création d'une force énorme développée avec une matière de si peu de poids et de si peu de volume, qu'un seul homme peut en porter de quoi armer deux cent mille soldats! expérience de salon, la création d'un agent industriel nouveau! Car, croyez-le bien, il y a dans l'invention du papier-poudre la solution d'une des questions les plus importantes pour l'avenir de l'humanité, l'accélération de la marche des navires, la direction des aérostats. Jusqu'à ce jour, l'inflammation de la poudre n'a guères été employée que pour détruire; le jour n'est pas loin où elle servira à produire, car c'est la loi de toutes les forces mises à la disposition de l'homme sur la terre.

Bixral.

## NÉCROLOGIE.

Les glorieux débris de l'armée impériale auront bientôt tous disparu d'au milieu de nous.

Chaque jour, la mort nous enlève quelqu'un des braves soldats qui portèrent sous le drapeau de la France, d'un bout de l'Europe à l'autre, les armes triomphantes de la République et de l'Empire.

Ces témoins de notre gloire passée tombent tour-à-tour, et bientôt la génération actuelle ne demandera plus qu'à l'histoire les merveilleux récits des exploits de ses pères.

M. Fanget (Simon), né à St-Chamond (Loire) le 17 octobre 1769, est mort à Lyon, le 16 octobre dernier.

Entré au service dans les premières années de la révolution, il avait fait les campagnes d'Egypte et d'Italie.

Le 7 pluviose an 5, à Carpenotte, M. Fanget, avec deux éclaireurs, tint en échec soixante hommes de l'armée ennemie qu'il finit par emmener prisonniers. C'était son second acte de bravoure ; le premier, il l'avait accompli à Tarbolé, sur la route de *Trente* (Tyrol) où il délivra un tambour-major de son régiment des mains de trente soldats autrichiens dont quatre officiers, que, seul, il fit à son tour prisonniers.

Nommé membre de la Légion-d'Honneur à la suite de ces deux brillantes affaires, il ne se retira du service militaire qu'à la chute de l'empire, avec le grade de capitaine. Quelques jours avant cette époque, il s'était montré digne de lui-même, lors des désordres survenus à St-Chamond, et qu'il réprima par son courage et sa fermeté, ainsi que l'atteste une lettre de félicitations du maire de cette ville dont il nous a été donné connaissance.

M. Fanget est mort comme il avait vécu, avec de brillants souvenirs, et entouré de quelques-uns de ses frères d'armes, et de nombreux amis qui l'ont accompagné à sa dernière demeure.

### Fonds Français et étrangers, au comptant.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 °/° | 82 25, 40, 45, 35. | Banque Belge | » |
| 5 °/° | 117 40, 45, 50, 55, 60, 70, 80. | Lots d'Autriche | » |
| Banque de France | 5,470 | Haïti | » |
| Oblig. de la ville | 1,395. | Actif | » |
| Quatre canaux | 1,260. | Passif | » |
| 5 °/° Belge 1840 | 99 7/8 3/4. | 5 °/° | 38 |
| » 1842 | » | Dette intérieure | » |
| 4 1/2 °/° | » | 2 1/2 °/° Hollandais | » |
| 3 °/° | » | Romaines | 100 |
| 2 1/2 °/° | » | 5 °/° Portugais | » |

### Bulletin de la Bourse de Paris, du 10 novembre 1846.

La rente était très ferme en hausse dès l'ouverture; mais à partir de 2 heures la hausse a pris une allure plus rapide et l'on est resté à des cours très élevés tant sur la rente que sur les chemins de fer. Ce mouvement ascensionnel a été attribué à la nouvelle que lord Normanby avait été reçu hier, aux Tuileries par le duc et la duchesse de Montpensier.

Avant ta bourse dans la coulisse, le 5 °/° était à 82 25; le 5 °/° qui avait fermé hier à 82 10 a ouvert à 82 25, et a monté sans interruption à 82 75, reste à 82 75. Le 5 °/° qui était hier à 117 20, a ouvert à 117 30, a monté à 117 85, reste à 117 85. Au comptant le 5 °/° a monté de 40 cent. à 117 80; le 5 °/° a fléchi de 05 à 82 35. Après la bourse on faisait à 82 65. La banque de France sans variation à 3470; 4 canaux à 1260; caisse Gonin à 1215; oblig. de la ville ont monté de 2 50 à 1395; Vieille-Montagne a fait 6525; caisse Baudon 500; l'emprunt Belge 1840 a fléchi de 1/4 à 99 3/4; celui du Piémont de 15 f. à 1005; ducats sans variation à 102; Romaines 100; 3 °/° espagnol 38. Les actions du Nord ont monté de 18 f. à 650; Orléans de 2 50 à 1207 50; Rouen de 5 f. à 890; Bordeaux de 3 f. 75 à 588 75; Strasbourg de 2 50 à 481 25; Nantes de 1 25 à 486 25; Lyon de 1 50 à 50 50; Versailles (r. g.) de 2 50 à 252 50;

En dehors du parquet, les définitives Lyon à Avignon faisaient 467 50; Bordeaux à Cette 447 50.

Voici, dit-on, les paroles du chargé d'affaires de Russie à la réception officielle qui a eu lieu à l'occasion du mariage du duc de Montpensier : « Sire, je viens vous féliciter au nom de mon gouvernement, non seulement du mariage de votre fils mais encore des heureuses circonstances qui l'ont accompagné.

LONDRES, 8 *novembre* 1846. La Bourse est fermée aujourd'hui dimanche.

| | Premier cours. | Plus haut. | Plus bas. | Dernier | Du comptant à la liquidation. | Liquidation à l'autre. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Fin courant. | 82 25 | 82 75 | 82 25 | 82 75 | P. » | » » |
| Fin courant. | 117 30 | 117 85 | 117 30 | 117 85 | 5 » | » » |

### Chemins de fer. — A terme.

| | COMPTANT. | Dernier. |
|---|---|---|
| St-Germain | » | » |
| Versailles (R. D.) | 395. | » |
| d° (R. G.) | 252 50. | » |
| Orléans | 1207 50. | 1207 50 |
| Rouen | 890. | 892 50 |
| Le Hâvre | » | 877 50 |
| Marseille | » | 877 50 |
| Bâle | 215. 217 50. | » |
| Vierzon | » | 775 |
| Boulogne | » | » |
| Bordeaux | 535. 537 50. 538 75. | 540 |
| Le Nord | 637 50. 638 75. 640. 641 25. 640. 642 50. 640. 646 25. 650. | 651 25 |
| Montereau | » | » |
| Fampoux | » | » |
| Lyon | 500. 498 75. 500. 502 50. | 503 75 |
| Strasbourg | 477 50. 478 75. 480. 481 25. | 480 |
| Nantes | 486 25. | 490 |
| Dieppe | 352 50. | » |
| Sceaux | » | » |


PALAIS ENCHANTÉ,

GALERIE DE L'ARGUE.

Tous les Mardis, Jeudis et Dimanches,

**Grande Soirée Fantastique de M. ROBIN.**

Les expériences seront continuellement variées.

On commencera à 7 heures, on finira à 10 heures.


M. de Nesle, ancien directeur de la compagnie *Lyonnaise* (incendie), prévient le public que le conseil d'administration de la compagnie *la France*, l'a nommé son mandataire général pour les villes et arrondissements ci-après :

*Lyon, Villefranche, Vieune, St-Marcelin, la Tour-du-Pin, Trévoux, Nantua et Belley.*

M. de Nesle est chargé de toutes les opérations de la compagnie *la France* pour l'incendie et sur la vie.

Les bureaux de la compagnie *la France* sont transférés quai d'Orléans et place de la Platière, n° 2, au 1er étage.

La Croix-Rousse, le 13 novembre 1846. *Le Gérant*, **BRUNET.**

La Guillotière, imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Brosses, 8.


**Par brevet d'invention,**

*(Sans garantie du gouvernement),*

# BAINS CALORIQUES

**A VAPEUR SÈCHE.**

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont, au besoin, il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de bains caloriques à vapeur sèche avec aromates. Ces bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien ; le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quel que nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche. Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies siphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les bubons pestilentiels, les furoncles, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps (huit jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles); l'enflure des jambes avec excoriation, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers, la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou le chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, les verrues sur les mains et sur la figure, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés qui guérissent sans laisser de cicatrices. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

Les bains caloriques remplacent avantageusement toutes les eaux minérales thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique et qu'ils n'exigent pas comme les autres l'opportunité de la saison. — Le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déja plusieurs médecins parmi les plus habiles, les plus distingués, ont confié à mes soins une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui m'ont valu tous les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et je m'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir mes semblables, sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

L'établissement des bains caloriques est toujours rue de Bourbon, 34, à Lyon. (10)

*VENTE DE FONDS DE COMMERCE.*

Par acte verbal du 18 octobre 1846. M. Jean-Baptiste LARÇON, contre-maître de fabrique, demeurant île Robinson, aux Brotteaux, a acheté de M. Jean GUILHAMAT, le fonds de CABARET que ce dernier exploitait, place du Péra, 3, à la Guillotière. En conséquence, les personnes qui auraient des réclamations à formuler, sont priées de les adresser au soussigné avant le 20 novembre courant, passé lequel délai il s'acquittera valablement.

La Guillotière, le 8 novembre 1846.

(29) LARÇON.

**Maison d'Accouchement** tenue par Mme Thevenet, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. Coquaz, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, *rue de la Gerbe, 3, au 3me, à Lyon.* (35-0)

*En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2, aux Bureaux de l'École Sociétaire.*

*A Lyon, rue du Commerée, 1, au 2me, et chez M. DORIER, libraire, quai Villeroy.*

*Petite exposition abrégée du*

SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Troisième édition, par V. CONSIDÉRANT.

Prix : 30 c. ; par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr. ; par la poste, 3 fr. 50 c.

*Le même ouvrage, suivi de neuf thèses,*

Brochure in-32 Jésus.

*Paris*, 1846. *Prix : 60 c. ; par la poste, 75 c.*

Prix : 4 fr. : par la poste, 4 fr. 50 c.

LE FOU

DU PALAIS-ROYAL,

*Avec table analytique des matières,*

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'auteur.

*Un beau vol. in-18 compacte, de 400 pages, format Charpentier.*

Édition populaire à 1 fr. 25 c. ; par la poste, 1 fr. 50 c.

SOLIDARITÉ,

VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE FOURRIER,

Par Hipp. Renaud, élève de l'École Polytechnique.

PETIT COURS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

*A l'usage des savants et des ignorants,*

PAR V. CONSIDÉRANT.

Prix : 40 cent. ; par la poste, 50 cent.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS

**En 1845,**

*Épisode de la crise sociale de l'époque.*

1 vol. format Charpentier,

Prix : 1 fr. 50 c. ; par la poste, 2 fr.

PRÉCIS DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

Par Math. Briancourt.

Deuxième édition. Prix : 30 cent. : par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr. ; par la poste, 3 fr. 50 c.

**Notions élémentaires sur la Science Sociale.**

Par l'auteur de la Défense du Fouriérisme.

Un vol. in-18, de 2 à 300 pages. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste, 2 fr.

(21)

**Ecole de Théorie pratique** pour la fabrication des étoffes de soie, dirigée par J.-V. JANTET, petite rue des Feuillants, 4, à Lyon. — Cet établissement se recommande toujours par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves. (8)

AVIS.

Assortiment d'oignons à fleurs de Hollande, de divers genres, nouvellement reçus; graines potagères et de fourage, etc, dans le magasin, place de la Platière, 7, à Lyon. (30)

PAR BREVET D'INVENTION ;

Sans garantie du gouvernement.

Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoique aussi légère et élégante que celle ordinaire, non seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez M. Monnier, bottier, place St-Vincent, 8, à Lyon. (31)

*A vendre pour cause de départ,*

**Un Fonds de café.**

Le mobilier est en très bon état et l'on ne demande rien pour la clientelle. — S'adresser à M. MODAZ, passage de l'Argue, escalier A. (33)